



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :

Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Lycée Vauban

Votre enfant va intégrer à la rentrée une section professionnelle au lycée Vauban. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'équipements de protection individuelle (bleu et chaussures de sécurité) ainsi que d'une caisse à outils.**

La région Bretagne verse au lycée Vauban une aide au premier équipement à destination des élèves entrant en classe de seconde.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée par la région pour la formation BAC PRO Maintenance des Véhicules (MV) s'élève à 100 Euros.

Le lycée Vauban se charge de commander les équipements nécessaires à sa formation en vous faisant bénéficier des prix de ses fournisseurs. Cette année le montant total des équipements (Bleu complet + Chaussures de sécurité + Gants de protection + Caisse à outils mécanicien auto 85 pièces + Lampe + Multimètre + 2 cadenas) s'élève à 275 euros ttc.

Votre participation pour l'acquisition de ces équipements est de 175 euros ttc.

Ce montant devra être réglé par chèque à l'ordre de la Coopérative du lycée Vauban lors de l'inscription de votre enfant.

La remise des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée.

Les essayages pour les équipements de protection s'effectueront dans les premières semaines de la rentrée.

Une fois son cycle de formation achevé ces équipements resteront la propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette dotation.

Cordialement,

Le lycée Vauban

Année Scolaire 2024-2025

Classe :SMV.....

Noms : Prénoms :

Joindre un chèque à l'ordre de la Coopérative du lycée Vauban de 175 euros ttc – (cent soixante-quinze euros ttc)

- ☐ Section MV : Bleu complet + Chaussures de sécurité + Gants de protection + Caisse à outils mécanicien auto 85 pièces + Lampe + Multimètre + 2 cadenas



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :
Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

COOP VAUBAN

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2025 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage**.

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Métiers du Numérique et de la Transition Énergétique (TNE) s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 46 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier

La remis des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOM : PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

A remettre aux enseignants des ateliers

☐ Outillage + caisse de rangement



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :

Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

COOP VAUBAN

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2025 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage**.

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone

02 98 80 88 32

Télécopie

02 98 80 88 34

Mél

ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse

rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet

<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production Connectés (Seconde PMI) s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 110 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier.

La remise des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOM :

PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

A remettre aux enseignants des ateliers

☐ Outillage + caisse de rangement



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :

Equipements de protection individuelle

Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2025 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage**.

COOP VAUBAN

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation CAP Métallier s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 42 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'achat

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier

La remise des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER

CLASSE :

NOM : PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

A remettre aux enseignants des ateliers

☐ Outillage + caisse de rangement



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :

Equipements de protection individuelle

Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

COOP VAUBAN

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2025 lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage**.

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques et Industriels (TCI) s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 125 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier.

La remise des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOMS : PRENOMS :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

A remettre aux enseignants des ateliers

☐ Outillage + caisse de rangement